

**PROCES-VERBAL DE REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 14 JUIN 2017**

L'an deux mille dix-sept, le quatorze juin à dix-neuf heures trente, le conseil municipal, convoqué le sept juin 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame TOUZEAU, Maire.

Présents : Mme TOUZEAU, MM. MAGNIN, BONHOMME, Mmes FERRANDON, LEFEBVRE, ROUSSILLON, M. BUVAT, Mme LEMARTINET, M. LABREURE, Mme WEGRZYN formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : MM. LAMOINE, PINGUET, Mmes PARISSE et PIQUANDET.

Monsieur MAGNIN a été nommé secrétaire.

Madame la présidente déclare la séance ouverte.

Le dernier procès-verbal est lu et adopté.

**Décision modificative :**

Le Conseil Municipal procède à un virement de crédits sur le budget Assainissement.

**Avenant à la convention avec le Bureau Départemental de la Qualité de l'Eau :**

L'avenant prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2017, permettant la transmission des résultats au format numérique, insérant des clauses relatives à l'hygiène et à la sécurité, et autorisant le transfert automatique de la convention en cas de transfert de compétence en cours d'année est validé par le Conseil Municipal.

**Cantine scolaire :**

Une application plus stricte du règlement est décidée. Un courrier de relance a été transmis aux familles concernées par des impayés. Des facilités de paiement peuvent être envisagées en accord avec le Trésor Public. Les inscriptions pour l'année scolaire 2017/2018 devront obligatoirement être déposées en mairie pour améliorer le suivi des factures impayées.

**Collège Ferdinand Dubreuil :**

Des travaux de rénovation au collège Ferdinand Dubreuil sont envisagés avec une participation financière substantielle du Conseil Départemental. Afin de permettre l'étude et le suivi de ce projet, le Conseil Municipal approuve la passation d'un contrat de mandat avec le Conseil Départemental, que Madame le Maire est autorisée à signer.

**Mise en place du RIFSEEP :**

Le Conseil Municipal décide l'instauration, pour l'ensemble du personnel, du Régime Indemnitare tenant compte des Fonctions Sujétions Expertise Engagement Professionnel dès que le Comité Technique en aura validé les conditions. Il se répartira entre l'Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise et le Complément Indemnitare Annuel.

**Modification des rythmes scolaires :**

Considérant que la semaine scolaire de 4 jours ½ a révélé des lacunes et n'a pas favorisé autant qu'escompté l'apprentissage des enfants, et en accord avec le Conseil d'Ecole, le Conseil Municipal se prononce à l'unanimité pour un retour à la semaine de 4 jours d'enseignement dès la rentrée prochaine.

**Questions diverses :**

. Réciprocateur : L'achat de ce matériel est envisagé pour aider au désherbage.

. Assainissement collectif : Le transfert de ce service au SIVOM Région Minière est à l'étude.

. Complexe sportif : Une étude va être lancée par l'ATDA pour son aménagement, la construction de vestiaires...

Après un tour de table, Madame le Maire lève la séance dont il a été dressé procès-verbal.